

Service : Technique

Poste : Agent technique polyvalent

Position hiérarchique :

- Maire → Adjoint au Maire responsable des services techniques
- Pour l'opérationnel, travaille sous l'autorité de l'Adjoint au Maire responsable des services techniques ou, en cas d'absence, sous le contrôle d'un élu référent

Définition du poste :

L'agent technique polyvalent réalise l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien et à la valorisation des espaces verts, de la voirie et du patrimoine bâti et non bâti communal.

Relations fonctionnelles :

- *Relations internes* : les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal et plus particulièrement l'équipe technique
- *Relations externes* : les habitants de la commune, le personnel enseignant de l'école, les entreprises intervenantes et les prestataires de service, les usagers des locaux communaux, les fournisseurs et les livreurs

Activités principales:

- *Espaces verts* : entretenir et mettre en valeur les espaces verts (dont le cimetière) ; élaguer, tailler, tondre, désherber, débroussailler, arroser, etc.
- *Stations d'épuration (Le Granier, Le Désert, Epernay)* : réaliser les travaux d'entretien des stations d'épuration
- *Assainissement* : réaliser les travaux de maintenance sur le réseau collectif d'eaux usées
- *Voirie* : réaliser les travaux d'entretien de la voirie : curage des cunettes, nettoyage, réfection, etc.
- *Bâtiments communaux* : réaliser des petits travaux de maintenance des bâtiments, du cimetière ; maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, etc.
- *Propreté* : enlever les poubelles, emporter certains déchets à la déchetterie, nettoyer les WC public, etc.
- *Matériels* : entretenir (petite mécanique) et nettoyer les matériels utilisés : chargeuse, camion, fourgon, tondeuses, etc.

Activités ponctuelles :

- *Période hivernale* : assurer le salage et le déneigement des accès aux bâtiments communaux, des parkings, de l'école, du cimetière, de certaines routes
- *Fêtes et cérémonies* : assurer l'assistance technique et la sécurisation lors de l'organisation de fêtes et cérémonies (pose de barrières, montage de chapiteaux, etc.), mettre en place les embellissements saisonniers (fleurs, etc.)

Conditions d'exercice :

- Travaille seul ou en équipe en fonction des travaux.
- Horaires de travail réguliers sauf exceptions en fonction des besoins de la collectivité et des saisons (déneigement, manifestations, etc.)
- Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé

Être titulaire du :

Permis VL

Permis PL

CACES

Durée hebdomadaire de service :

- 35 heures hebdomadaire (alternance d'une semaine de 32 heures du lundi au jeudi et d'une semaine de 38 heures du lundi au vendredi)
- En fonction des activités ponctuelles, l'emploi du temps pourra être aménagé différemment en appliquant toutefois les majorations légales pour les heures supplémentaires, les heures de nuit et les heures effectuées les dimanches et jours fériés

Nature du contrat :

CDD de 1 mois

Poste à pourvoir à partir du : 25 mars 2019

Candidature :

Merci d'adresser lettre de motivation et CV à :

**Monsieur le Maire**  
**Mairie d'Entremont le Vieux**  
**Le Bourg**  
**73670 Entremont le Vieux**